

tenue par Monsieur BEAUJARD, Juge des Référés

En présence de Madame LELONG, Greffière

11 heures 15

01)

DOSSIER N° 2504206

RAPPORTEUR: Monsieur Patrice BEAUJARD

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - ARTICLE L. 521-4 DU CJA - Refus de l'administration de délivrer un document de séjour - injonction au préfet de l'Yonne de réexaminer la situation du requérant et de lui délivrer un récépissé assorti d'une autorisation de travail

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

MICHEL KIMIKO (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE L'YONNE

Arrêté le 12/11/2025

La présidente du tribunal